

LA GALE

I. DEFINITION

La gale est une infection :

- de la peau
- due à un parasite : la femelle sarcopte creuse un tunnel dans la couche la plus superficielle de la peau (la couche cornée) et y pond ses œufs. La salive du parasite provoque une réaction à type d'urticaire très prurigineuse (démangeaisons intenses).
- très contagieuse quel que soit l'âge et responsable d'épidémies dans les collectivités d'enfants et d'adultes (crèches, orphelinats, hôpitaux, etc.)

II. TRANSMISSION

Le réservoir du parasite est strictement humain. La **transmission** est **strictement inter humaine par contacts cutanés directs ou indirects** (partage de la literie, des vêtements...).

III. MANIFESTATION CLINIQUE

La gale se manifeste par des démangeaisons (prurit) qui augmentent la nuit et qui provoquent des lésions de grattage. Ces lésions peuvent se surinfecter (c'est l'impétigo) ; elles peuvent aussi se compliquer de lésions évoquant un eczéma.

Les lésions spécifiques (sillons, vésicules, papules, nodules) ne sont pas constamment retrouvées.

C'est la localisation des lésions typiques de la gale commune qui oriente souvent le diagnostic :

- aux espaces interdigitaux du dos des mains,
- aux coudes,
- à la région antérieure des aisselles,
- au mamelon,
- aux organes génitaux et aux fesses,

Mais, sans atteinte du visage et du dos (sauf dans certaines formes de gales profuses). Un déficit immunitaire constitue un facteur favorisant des gales profuses.

IV. DIAGNOSTIC

Le diagnostic est établi sur la présence de lésions cliniques évocatrices et/ou d'un examen parasitologique positif.

V. TRAITEMENT

Il existe deux types de traitements :

- Par voie orale en prise unique (en fonction de l'âge et du poids : contre-indiqué chez l'enfant de moins de 15 kg).

- Les traitements locaux en lotion ou crème : toutes les régions du corps doivent être traitées. Ces traitements peuvent être irritants, d'autant plus qu'ils sont répétés. Ils sont à utiliser avec précaution chez l'enfant de moins de 2 ans.
- Il est parfois nécessaire d'appliquer un deuxième traitement 8 à 15 jours après le premier, en cas de persistance de lésions évocatrices et/ou d'examen parasitologique positif, notamment dans les gales profuses.
- Un traitement antibiotique oral est recommandé en cas d'impétigo surajouté.
- Les vêtements, draps, serviettes de toilette doivent être lavés en machine avec le programme cycle long (gale commune).